

## Contacts ►►►

### Conseil général

Maison départementale des solidarités de Saumur  
Puéricultrices, assistantes sociales et éducatrices de prévention

- Accueil téléphonique : **02 41 53 02 30**
- Accueil du public sur rendez-vous  
(possibilité de rendez-vous à domicile si nécessaire)

**Permanence sociale :**

Château de la Roche, 2 route de Louerre 49350 Gennes

### Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire

Relais Caf Saumurois-Layon

5 rue Beaurepaire 49400 Saumur

courriel : saumurois.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr

- Accueil téléphonique : **02 41 83 52 64**
- Accueil du public sur rendez-vous le mardi de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h  
(possibilité de rendez-vous à domicile si nécessaire)

**Permanence sociale :**

Château de la Roche, 2 route de Louerre 49350 Gennes

### Mutualité sociale agricole

Antenne du Saumurois-Layon

4 rue Saint-Denis 49700 Doué la Fontaine

- Accueil téléphonique : **02 41 59 11 10**
- Accueil du public tous les matins par le secrétariat de 9 h à 12 h 30  
(possibilité de rendez-vous à domicile si nécessaire)

### Carsat - unité du Maine-et-Loire

Service social

30 place Saint-Pierre 49400 Saumur

courriel : SSR49Cholet@carsat-pl.fr

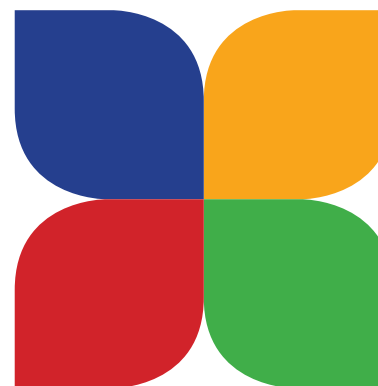
- Accueil téléphonique : **02 41 71 38 75**
- Accueil du public sur rendez-vous sans rendez-vous le jeudi de 9 h à 12 h
- Permanence à Doué la Fontaine, maison départementale des solidarités sur rendez-vous (possibilité de rendez-vous à domicile si nécessaire)

Vous êtes habitant  
de la communauté  
de communes  
du Gennois

Vous souhaitez trouver :

- une information
  - une écoute
  - un conseil
  - un accompagnement
- dans le domaine social.

Des travailleurs sociaux  
vous reçoivent  
individuellement  
en toute confidentialité  
ou dans le cadre  
d'actions collectives



Les travailleurs sociaux du Conseil général peuvent vous donner une information ou proposer un accompagnement.



Informez, conseillez, soutenez, accompagnez dans les moments clés de la vie familiale, en entretien individuel ou en accompagnement collectif.

- évaluer avec vous votre situation,
- prévenir l'aggravation des difficultés,
- aider aux démarches administratives,
- instruire des demandes de Rsa et accompagner le parcours du bénéficiaire,
- solliciter des aides financières,
- mettre en place des aides éducatives ou des mesures de protection de l'enfance.

**Adulte,  
jeune ou enfant,  
en famille ou isolé,  
confronté à des difficultés :**

- d'éducation, de relations familiales
- de santé du jeune enfant,
- d'accès aux droits,
- de logement,
- d'insertion sociale et/ou professionnelle

- **Famille allocataire Caf avec au moins un enfant à charge de moins de 20 ans,**
- **Parent non gardien,**
- **Futur parent...**

**Dans les domaines :**

- **Accès aux droits :** allocations familiales, jeune enfant, logement, parent isolé, démarches en situation de séparation, de deuil...
- **Enfance et parentalité :** questions et besoins liés à l'arrivée de l'enfant, à la garde, l'éducation, l'adolescence, la scolarité, les responsabilités parentales...
- **Habitat :** questions liées à l'accès à la propriété, l'amélioration de l'habitat, le logement non décent, les impayés de loyer, le budget...
- **Temps libre et vacances :** loisirs et activités des enfants, vacances familiales...
- **Vie sociale :** soutien des familles dans leur implication à des initiatives locales.

Si vous êtes

**Les travailleurs sociaux Msa peuvent intervenir dans les situations suivantes**

- pour permettre l'accès aux droits : prestations légales et extra légales,
- pour accompagner les ressortissants agricoles rencontrant des difficultés de santé au travail,
- pour conseiller et accompagner les familles ou retraités souhaitant améliorer ou adapter leur logement.

**En accompagnement collectif auprès de groupes**

**Ressortissant du régime agricole :**

- salarié
- exploitant
- retraité

**Assuré social du régime général confronté à des problèmes de santé et :**

- d'accès aux droits pour les personnes en situation précaire,
- de perte d'autonomie ou de sortie d'hospitalisation,
- de maintien à l'emploi et/ou de retour à l'emploi,

**Notre métier, vous aider à :**

- faire valoir vos droits,
- vous engager dans une démarche de soins,
- organiser votre vie familiale durant la maladie,
- organiser votre retour à domicile après une hospitalisation,
- vous aider à vous maintenir dans votre emploi ou à élaborer un nouveau projet professionnel.

L'ensemble de l'équipe territoriale contribue au développement social du territoire par la mise en place de projets ou de services adaptés.



Au service de votre santé, une équipe d'assistants de service social de l'Assurance maladie vous propose des accompagnements individuels et collectifs.